



## Cahiers balkaniques

40 | 2012

Jeunes-Turcs en Macédoine et en Ionie

---

### Pourquoi ont-ils tué Zeki ?

Le journal Mecheroutiette publie les dessous d'un crime politico-financier à l'époque des Jeunes-Turcs

*"Why did they kill Zeki? the Mecheroutiette newspaper publishes the hidden sides of a politico-financial crime during the Young-Turks' era"*

*Γιατί σκότωσαν τον Ζεκή ; Η εφημερίδα Mecheroutiette δημοσιεύει τα παρασκήνια ενός πολιτικο-οικονομικού εγκλήματος την εποχή των Νεότουρκων*

**Nicolas Pitsos**

---



#### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/ceb/1063>

DOI : 10.4000/ceb.1063

ISSN : 2261-4184

#### Éditeur

INALCO

#### Édition imprimée

Date de publication : 9 janvier 2012

ISSN : 0290-7402

#### Référence électronique

Nicolas Pitsos, « Pourquoi ont-ils tué Zeki ? », *Cahiers balkaniques* [En ligne], 40 | 2012, mis en ligne le 26 mai 2012, consulté le 03 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/ceb/1063> ; DOI : 10.4000/ceb.1063

---

Ce document a été généré automatiquement le 3 mai 2019.



Cahiers balkaniques est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International.

---

## Pourquoi ont-ils tué Zeki ?

Le journal Mecheroutiette publie les dessous d'un crime politico-financier à l'époque des Jeunes-Turcs

*“Why did they kill Zeki? the Mecheroutiette newspaper publishes the hidden sides of a politico-financial crime during the Young-Turks’ era”*

*Γιατί σκότωσαν τον Ζεκή ; Η εφημερίδα Mecheroutiette δημοσιεύει τα παρασκήνια ενός πολιτικο-οικονομικού εγκλήματος την εποχή των Νεότουρκων*

**Nicolas Pitsos**

---

- 1 Le 10 juillet 1911, Zeki<sup>1</sup> bey quitte comme d'ordinaire les bureaux du journal où il travaille, pour se rendre chez lui, à Makriköy, dans les environs de Stamboul. Depuis quelques jours, deux hommes arrivés de Serrès le suivent jour et nuit essayant de repérer ses habitudes quotidiennes. Ce soir-là, ils prennent le même train que lui, ainsi que l'établissent les billets aller-retour trouvés, plus tard, dans leurs poches par la police. Arrivés à destination, ils attendent le malheureux journaliste au café qu'il avait l'habitude de fréquenter avec ses amis. Ils paient leurs consommations d'avance. Zeki bey quitte le café pour rentrer chez lui, ils le suivent. Dans une rue presque déserte, l'un d'eux l'abat d'un coup de revolver dans le dos. La mort est instantanée<sup>2</sup>.
- 2 Pourquoi vouloir parler d'un crime dans le cadre de ce colloque ? Certes, le sujet est palpitant et intrigant, mais cela est-il une raison suffisante ? Cette communication s'inscrit dans un plus vaste projet de recherche qui viserait à aborder l'histoire de l'Empire ottoman et des Balkans, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> siècle, à travers les affaires et les scandales qui ont secoué leurs sociétés respectives. Cette période représente la Belle Époque de la Presse, et elle coïncide également avec l'âge d'or des affaires criminelles. Au tournant du siècle, la profusion et multiplication des journaux et des revues contribuent à la constitution d'un espace public propice à l'éclosion, la floraison et la diffusion d'une affaire, alors qu'elle participe en même temps à la création de communautés imaginées qui partagent selon le schéma de Benedikt Anderson<sup>3</sup>, les mêmes préoccupations et sont exposées aux mêmes sujets de discussion.
- 3 Dans le cas de l'assassinat de Zeki bey, a-t-on à faire à une vraie affaire ? Comme l'a montré Michel Dobry dans son ouvrage consacré à la sociologie des crises politiques, une

des propriétés fondamentales de la forme affaire est sa capacité à franchir des frontières, plus ou moins établies, telles que celles qui séparent le privé et le public, le dedans et le dehors des institutions, ou les secteurs politiques<sup>4</sup>. À ce propos, on lit dans le journal *Mecheroutiette* (*Meşruiyet*) du mois de décembre 1911, que malgré tous les sujets d'inquiétude que fournit la situation présente de l'Europe à la Turquie, allusion à la crise franco-allemande suite à l'incident d'Agadir<sup>5</sup>, l'attention publique est passionnément attirée et retenue par le procès des assassins de Zeki bey<sup>6</sup>. Il s'agit donc d'un crime qui parvient à mobiliser l'opinion publique. Pourtant, pour qu'un crime puisse aspirer à sa consécration comme affaire, il doit, selon Dominique Kalifa<sup>7</sup>, résister à la compréhension, porter en lui une énigme, diffuser autour de lui une profonde opacité. Non pas tant sur l'identité du coupable, que sur les circonstances et les motivations qui l'ont vue naître. Ce sont ces circonstances et ces motivations que je me suis assignées comme tâche d'étudier, suivant le déroulement du procès tel qu'il a été relaté dans et par le journal *Mecheroutiette*. Ce qui m'a intéressé dans ce sujet, c'était de comprendre comment le commentaire d'une affaire criminelle aux allures politiques peut nous renseigner sur les divisions qui traversent, les tensions qui travaillent, les crispations qui taraudent la vie d'une société à un certain moment de son existence.

## Le journal *Mecheroutiette*, Zeki bey et les auteurs du crime

- 4 Le *Mecheroutiette*, qui constitue ma principale source d'information, complétée des documents des Archives du Ministère des Affaires étrangères et de la Préfecture de Police, est une revue mensuelle ottomane, publiée à Paris<sup>8</sup> en français et en turc de 1909 à 1914. Son directeur politique, Chérif Pacha<sup>9</sup>, ancien Saint-Cyrien, ministre de Turquie à Stockholm, fonde, en 1909 à Paris le « Parti radical ottoman » (*Islahat-ı esasiye-i osmaniye*), qui prône l'égalité des minorités religieuses et ethniques dans l'Empire ottoman<sup>10</sup> et s'oppose au Comité Union et Progrès (CUP)<sup>11</sup>. Après la Première Guerre mondiale, il représente et défend la cause kurde, notamment à l'occasion de la Conférence de la Paix. C'est dans son journal que les minutes du procès de l'assassinat de Zeki bey seront relatées et commentées entre les mois de septembre 1911 et de juin 1912. Mais qui est Zeki bey ? Il s'agit d'un journaliste ottoman, qui après des études à Galatasaray et à l'école *Mülkiye*<sup>12</sup> devient fonctionnaire à la Dette publique. En tant que journaliste, il s'oppose tout d'abord au régime hamidien et par la suite aux cabinets ministériels soutenus par le Comité Union et Progrès. Il collabore au journal *Mizan* et quand celui-ci cesse d'être publié, suite aux événements du 13 avril 1909, il dirige une nouvelle feuille d'opposition intitulée *Cheurah* (le droit chemin).
- 5 Le *Mecheroutiette* nous apprend que le 10 juillet 1911, Tcherkess Ahmed et Moustapha Nazim<sup>13</sup> arrêtés trois quarts d'heure après l'attentat, ont été inculpés pour l'assassinat de Zeki bey. Ils étaient en possession de deux revolvers chargés, de cartouches de réserve, d'un couteau à virole, et d'une assez forte somme d'argent. Leurs dépositions furent contradictoires. Confrontés, ils se sont accusés mutuellement. L'un d'eux, Ahmed, a toutefois reconnu avoir tiré, mais il ne savait pas dans quel but ; il a prétendu ne plus s'en souvenir, prétextant l'ivresse. De plus la publication des résultats d'un examen technique mené par la direction de l'artillerie, chargée d'établir si le revolver saisi sur Ahmed avait servi, vient brouiller pour un moment, les pistes de l'enquête et semer le doute quant à l'identité des assassins. Selon un premier rapport, après avoir fait un essai avec le même

revolver, en tirant dans la tête d'un mouton, dans le but de rechercher si cette arme pouvait produire les mêmes effets foudroyants que sur Zeki bey, on s'est prononcé négativement<sup>14</sup> ; voilà presque un avant-goût de l'affaire de l'assassinat du président américain, John Fitzgerald Kennedy. Cependant, un deuxième rapport vient aussitôt écarter cette hypothèse et conclure que l'une des armes avait bel et bien servi<sup>15</sup>. Désormais, le procès sera entièrement consacré non pas à l'identification des auteurs du crime eux-mêmes, mais à leurs filiations et motivations. Dans ce débat, la partie civile s'engage à démontrer les liens des coupables avec le CUP, tandis que la défense s'attelle à présenter le crime comme un événement isolé, privé de toute préméditation. Soucieux d'informer ses lecteurs tout en soutenant la cause de la partie civile, le *Mecheroutiette* nous apprend qu'un des deux prévenus, Moustapha Nazim, admet lors de sa déposition appartenir au CUP<sup>16</sup>. L'avocat Edhem effendi de Serrès témoigne lui aussi que les deux inculpés fréquentent le club unioniste de cette ville<sup>17</sup>. Il avoue également que le comité aurait constitué un groupe de *fédais* à Serrès, et dont la mission consisterait à supprimer les personnes qui le gênent. Ce groupe serait présidé par le député Derviche bey, frère de Moustapha, et Ahmed, le deuxième inculpé, en ferait partie. La ville de Serrès apparaît donc comme un des repaires principaux, une véritable pépinière de *fédais*. Ce phénomène nous montre à quel point l'implantation du comité dans le milieu macédonien est systématique et se comprend par l'action des officiers qui créent des cellules dans les villes de garnison comme l'est Serrès. Au sujet des *fédais*, Albert Fua, compagnon de route des Jeunes-Turcs sous le règne d'Abdul-Hamid et devenant un de leurs détracteurs les plus acharnés<sup>18</sup>, affirme qu' : « on ne se représente guère une société secrète, une mafia ou une *tamany*<sup>19</sup> sans ses sbires exécuteurs des sentences d'en haut. Ceux du CUP sont connus sous le nom de *fédais*. Ils jurent sur le Coran de donner leur sang pour l'Association, sur un ordre des chefs, sous peine d'être tués eux-mêmes en cas de refus ou de désobéissance »<sup>20</sup>. La comparaison entre le CUP et des sociétés secrètes telle que les mafias, ou les *tamany*, composés d'immigrés italiens ou irlandais aux États-Unis d'Amérique de la fin du XIX<sup>e</sup> et du début du XX<sup>e</sup> siècle, et établissant des réseaux de relations clientélistes fondés sur l'allégeance politique ou criminelle en échange de diverses faveurs matérielles, nous renseigne sur les pratiques développées par les Jeunes-Turcs en vue du contrôle de l'espace public. On lit dans un rapport de la Préfecture de Police de Paris, que le Comité, « en reconnaissance du serment de fidélité prêté par lesdits *fédais*, ses sicaires, s'engage à leur assurer, ainsi qu'aux membres de leurs familles, les moyens d'existence à vie »<sup>21</sup>.

- 6 Quant à ce propos, Nédjati bey, l'avocat de la partie civile, demande au trésorier du club de l'UP à Serrès, Hafiz Tevfik bey, si Ahmed touchait une allocation, l'interrogé hésite, puis déclare n'en avoir pas connaissance<sup>22</sup>. La partie civile y voit la preuve d'intimidations subies par les témoins et dénonce également diverses irrégularités visant à dissimuler l'implication du CUP dans cette affaire. Elle se demande par exemple, pourquoi Ziver bey, président de la cour criminelle de Serrès et jouissant de l'estime générale dans cette ville<sup>23</sup>, est brusquement envoyé à Gumuldjina (*Gümülcine*) par le ministre de la Justice, Nédjmeddine bey. Ne serait-ce pas pour laisser toute liberté à la bande de Serrès, et cela à la demande de son président Derviche bey ? « Il se peut, dit le témoin, que ces personnes aient demandé mon déplacement. On prétendait que l'autorité protégeait les prévenus dans l'affaire de l'assassinat de Zeki, et il se pourrait, je crois, que l'on n'eût pas confiance en moi »<sup>24</sup>. Pour le reste, Ziver bey déclare n'avoir jamais fait partie de l'UP<sup>25</sup>. Autre complication survenue dans le procès, c'est quand la partie civile demande la convocation de quatre nouveaux témoins, dont Mourad bey, ami intime du défunt, susceptibles de

prouver que la mort de Zeki avait été décidée par le comité, et que le tribunal refuse de les convoquer<sup>26</sup>.

- 7 Après s'être attelé à démontrer les liens entretenus entre les inculpés et le CUP, les avocats de la partie civile essayent d'éclaircir les mobiles du crime.

## Les dessous financiers de l'affaire Zeki

- 8 « Vous verrez, disait un témoin quelques instants après le drame, qu'on découvrira d'effrayants dessous »<sup>27</sup>. On y trouve tout d'abord la politique et la finance.
- 9 Dès le lendemain de ce crime, tous les documents que Zeki bey, contrôleur à la Dette Publique, avait réunis chez lui et dans son bureau disparaissaient de la manière suivante : aussitôt le corps de Zeki étendu sur le pavé, sa famille épouvantée a vu la maison fouillée sur ordre du gouvernement. Le correspondant du *Times* à Istanbul aurait réagi en commentant qu'en général, c'est la maison du meurtrier qui est fouillée ; dans ce cas, c'est au contraire celle de la victime qui est soumise aux perquisitions de la part du gouvernement<sup>28</sup>. Le substitut déclarant la justice indépendante assure que l'« on a fouillé, les tiroirs de Zeki bey pour voir s'il avait reçu des lettres de menaces »<sup>29</sup>.
- 10 Un deuxième incident survenu quelque temps après l'assassinat est venu alimenter la suspicion et enflammer la curiosité autour des documents en possession de Zeki bey. Quatorze jours après le meurtre<sup>30</sup>, sa veuve se rend à son bureau, pour prendre livraison des papiers de son mari. On lui dit qu'elle doit présenter pour cela un certificat d'hérédité. Sur ce, un fonctionnaire de la Dette, Djemal bey, sur la recommandation d'un nommé Raghîb bey, va chercher le ministre, au palais de justice et lui parle un certain temps à l'oreille. « Pour quel motif, demande l'avocat de la partie civile, a-t-on averti le ministre ? Et pourquoi Djemal bey lui a-t-il parlé en particulier ? »<sup>31</sup> Il existe, continue l'avocat, des rapports directs entre les papiers de Zeki et les mobiles du crime. Or, après la clôture de l'instruction, quelques papiers ont disparu chez le juge.
- 11 Le journal *Mecheroutiette* trouve ces incidents intrigants et il insiste sur le fait que Zeki bey possédait des documents compromettants pour les dirigeants du CUP. Il se serait surtout procuré une liste avec preuve à l'appui des pots-de-vin que les fameux frères siamois (c'est-à-dire, Djavid et Talaat bey) auraient touchés<sup>32</sup>.
- 12 Selon Taïr Hapîreddine bey<sup>33</sup>, propriétaire du journal *Cheurah*, ce sont les rapports élaborés par la victime qui seraient à l'origine de sa perte. Il comptait ainsi divulguer des secrets d'État, incriminant un grand nombre de personnes « il s'agissait, dit-il, de choses ayant trait au ministère des finances et des travaux publics »<sup>34</sup> dirigés à cette époque par Djavid et Talaat bey. Zeki conservait ses pièces d'ordre financier dans son bureau de la Dette publique. Au sujet de l'affaire Maïmon notamment, il aurait réuni quantité de documents, après s'être livré à de minutieuses recherches. Au cœur de cette affaire, il y avait un projet visant à concurrencer le chemin de fer de Bagdad, d'intérêts allemands, par une ligne parallèle Homs-Bagdad d'intérêts franco-britanniques. Cette dernière ligne doublerait selon ses instigateurs, plus au sud la ligne de concession allemande. Étant donné qu'elle serait plus courte, elle était censée drainer les marchandises de la Mésopotamie vers les ports de la Syrie. On pouvait donc être certains, comme le commente le journaliste du *Figaro*, que la diplomatie allemande qui avait fait du chemin de fer de Bagdad son cheval de bataille dans sa politique de *Drang nach Osten* et qui était d'ailleurs toute puissante à Constantinople, ne permettrait jamais qu'après dix ans

d'efforts et de travaux, de nouveaux obstacles viennent entraver son exploitation<sup>35</sup>. Pourtant, un homme d'affaires réputé aventurier, Bernard Maïmon, y croit. Il s'adresse à M. Rouet, diplômé de l'École des Langues orientales pour l'arabe et vice-consul, attaché à la direction politique et commerciale du Ministère des Affaires étrangères, qui devient complice de ses manigances en lui glissant des documents strictement confidentiels sur le dossier du chemin de fer de Bagdad. Cette affaire d'espionnage industriel, révélée dans la presse française au mois d'avril 1911, met en évidence une imbrication étroite entre le monde des finances, le milieu journalistique<sup>36</sup> et l'univers diplomatique dans la poursuite des intérêts pécuniaires. Du côté Ottoman, le journal *La Jeune Turquie* du 26 avril 1911, se demande si des documents n'auraient pas été également été soustraits à la Sublime Porte et surtout au ministère des Travaux publics, le plus intéressé puisqu'il s'agissait surtout de pourparlers et de négociations au sujet des concessions de chemin de fer. Quant au journal *Le Jeune Turc*, il affirme que :

*« il semble probable, suivant les affirmations reçues, que la bande Maïmon suivait les mêmes procédures à Constantinople qu'à Paris. Elle faisait simplement copier les documents de la Sublime Porte que lui communiquaient des personnes complaisantes. »<sup>37</sup>.*

- 13 À ce sujet, Cadri bey, employé à la Banque agricole et lié d'amitié avec Zeki, révèle qu'il lui avait montré un document rédigé en français en s'exclamant : « voici une pièce, avec la signature de Maïmon. Elle doit révéler bien des secrets, et d'ici sortira également l'incendie de la Sublime Porte »<sup>38</sup>.
- 14 L'affaire Maïmon résume bien d'elle-même, la dimension économique de la Question d'Orient, avec la mise en évidence d'un antagonisme exacerbé entre les grandes puissances de l'époque pour le partage de l'Empire ottoman en zones d'influence. Une des manifestations de cette concurrence, c'est la construction et exploitation des chemins de fer<sup>39</sup>. À l'instar, des échelles maritimes pendant le Moyen-âge et les Temps modernes, ou des oléoducs au XX<sup>e</sup> siècle, la concession des chemins de fer au XIX<sup>e</sup> siècle se trouve à l'origine de conflits impliquant les grandes puissances de l'époque, et mobilisant aussi les acteurs locaux, voire même divisant les différentes composantes d'une même société favorables selon les circonstances, à telle ou telle autre grande puissance. Dans le cas de l'Empire ottoman, la confrontation entre les intérêts de la Triple Entente et de la Triplice à la veille de la Grande Guerre se manifeste dans tous les domaines de la vie économique et financière.
- 15 En dehors du contrôle des chemins de fer, les appétits colonisateurs des grandes puissances européennes sont également aiguisés par la gestion de la dette ottomane<sup>40</sup>. Cette question soulève la deuxième pierre de scandale dans l'affaire Zeki, à savoir les conditions de l'emprunt de l'année 1910. Lors de la cinquième séance du procès, on assiste à une affluence extraordinaire. Nombreux députés de l'opposition et de la majorité sont présents dans la salle. Tout le monde attend la déposition du lieutenant Châban bey. Celui-ci aurait vivement pressé Zeki de lui signaler tout ce que l'on pouvait reprocher au ministre des Finances, car il avait des raisons de croire qu'il y avait certains abus dans ce ministère<sup>41</sup>. Et le suspens atteint son apogée lorsque l'on commence la lecture de la lettre par laquelle Zeki répondait à ces sollicitations :

*« la Banque Nationale de Turquie, y disait Zeki, a pour concessionnaire l'Anglais Ernest Cassel. Il est israélite. Elle a été fondée pour faire de l'opposition à la Banque Ottomane, sur les démarches pressantes de M. Block, délégué anglais à la Dette publique, israélite également, et hostile depuis longtemps à la Banque Ottomane. Djavid bey fût intéressé à la Banque Nationale. C'est là le premier élément de discorde »<sup>42</sup>.*

- 16 Il s'agit d'un pamphlet de caractère antisémite dont le but est de dénoncer d'une part l'incompétence en matière de gestion financière du ministre des Finances du cabinet Jeune-Turc, Djavid bey, et d'autre part, de critiquer les liens entre certains membres du Comité Union et Progrès avec des représentants des communautés juvâiques dans l'Empire ottoman et dans le reste du continent europâen<sup>43</sup>. Toujours dans ce courrier Djavid bey est accusé d'avoir voulu conclure l'emprunt de 1910 au profit de la Banque Nationale et au dâtriment de la Banque Ottomane d'intérêts franâais. Zeki bey y déclare que pour ce faire, le ministre des Finances ottoman, « a eu recours à quelques courtiers israélites, en foulant aux pieds le prestige de la nation »<sup>44</sup>. Il nous apprend aussi que Gulbenkian Kaloust, à l'époque conseiller financier des ambassades de Londres et de Paris, se serait mêlé à l'affaire, sans succès particulier face au refus de la Banque Ottomane<sup>45</sup>. L'emprunt a finalement été conclu avec l'Allemagne, à des conditions très onéreuses. « Nous avons même consenti, affirme Zeki, à remettre à la Deutsche Bank une partie de nos revenus douaniers comme garantie. C'est-à-dire que nous avons été humiliés dans cette question »<sup>46</sup>. D'après le capitaine Youssouf Zia bey<sup>47</sup>, capitaine d'artillerie, ce rapport aurait été lu au mois de janvier 1911, dans le cadre d'une réunion du comité UP à Salonique, censée souligner l'incapacité de Djavid bey en matière financière, et de sa poursuite d'intérêts particuliers sous le couvert de la maçonnerie. Suite à la lecture de cette lettre, la mise à la retraite de Djavid bey aurait été décidée.

## Les dessous politiques de l'affaire Zeki

- 17 Dans cette lettre attribuée à Zeki bey, il reproduit et véhicule les stéréotypes et les amalgames d'un antisémitisme financier. Ce discours est doublé d'une hostilité à la franc-maçonnerie. Ces rhétoriques sont surtout motivées par le soutien supposé au comité UP des communautés israélite et dönme de Salonique et de Macédoine, ainsi qu'à la participation d'une partie de ses membres aux loges maçonniques<sup>48</sup>. Dans le rapport qu'envoie l'ambassadeur de France à Constantinople au Ministère des Affaires étrangères le 26 avril 1911, on retrouve des résonances de cet état d'esprit au sein d'une partie de la société ottomane. L'ambassadeur franâais y évoque l'éventualité d'une crise ministérielle, et constate que plusieurs ministres se sentent menacés, avant de préciser que :

*« Djavid bey surtout a été violemment pris à partie par les hodjas qui poursuivent une campagne passionnée contre les Israélites, dont ils dénoncent à tort ou à raison les menées sionistes, et contre les membres de la maçonnerie dont le ministre des Finances est un des plus marquants. »<sup>49</sup>.*

- 18 Lors du procès, Châban bey témoigne que pendant les réunions des membres du CUP à Salonique, au mois de janvier 1911, il fut spécialement question « du développement du sionisme sous le couvert de la franc-maçonnerie, sur les égards de Djavid et de Talaat bey »<sup>50</sup>.
- 19 Quant à Zeki, Cadri bey affirme qu'il n'avait pas en principe d'hostilité contre la franc-maçonnerie :
- « voilà 80 ans, déclarait-il, qu'elle existe ici, et il leur a suffi de trois années pour en faire quelque chose d'informe. Elle leur sert à cacher leurs machinations. Et la participation du cheikh-ul-islam donne lieu à de mauvais commentaires. Elle s'étend aussi à l'armée progressivement. Ce sera la cause de la perte de ce pays ».*
- 20 Le jour du meurtre, alors que Cadri bey lisait le *Cheurah*, il rencontre par hasard Mouhieddine bey, un collaborateur du *Tanine*, journal soutenant les Jeunes-Turcs, qui lui



communiqua un point de vue diamétralement opposé. Selon lui, le journal *Cheurah* où Zeki travaille, dilue du poison. « Il fera tant que les softas de Fatih nous tomberont un jour sur le dos, amenant un nouveau 13 avril. Et ce sera la faute de Zeki bey »<sup>51</sup>, affirme-t-il.

- 21 L'affaire Zeki est donc révélatrice des clivages idéologiques qui divisent la société ottomane au lendemain de la Révolution de 1908, ainsi que des différentes tendances au sein du mouvement des Jeunes-Turcs. Déjà à l'époque de l'opposition au régime d'Abdul-Hamid, ceux-ci étaient regroupés autour des deux figures emblématiques, Ahmed Riza, influencé par la doctrine positiviste d'Auguste Comte et Murad bey, attaché à la doctrine islamique<sup>52</sup>. Ces divergences entre islamistes et positivistes se sont davantage amplifiées après la révolte du 12 au 13 avril 1909<sup>53</sup>. À la veille, de cette révolte, Murad bey, dont Zeki bey fut l'ami et collaborateur dans le journal *Mizan*, excite les passions religieuses, dénonce l'égalité avec les non-musulmans et l'émancipation de la femme, comme contraires aux traditions<sup>54</sup>. En même temps au parlement, une fraction extrémiste apparaît en mars 1909, avec comme mission le maintien de la loi islamique, et avec des discours hostiles aux juifs et aux francs-maçons. Ce parti prêche l'insurrection des troupes, enrôle des hodjas et des softas et s'adresse aux soldats de l'armée ottomane<sup>55</sup>.
- 22 Après le rétablissement du régime révolutionnaire à la fin du mois d'avril 1909 et jusqu'au coup d'État de 1913 et l'inauguration de la période du parti unique, les acteurs de la vie politique sur la scène ottomane, sont d'une part, le Comité Union et Progrès réuni autour de ses deux personnages emblématiques à cette époque, Djavid bey et Talaat bey. D'autre part, l'opposition à ce comité, est une nébuleuse regroupant une pléthore d'éléments hétéroclites dont le seul point commun, est le rejet de ce qu'ils considèrent comme des doctrines autoritaires et des pratiques despotiques du CUP. L'année 1911 marque une étape cruciale dans la configuration de l'espace politique ottoman<sup>56</sup>. Dans son numéro du mois de décembre 1911, le *Mecheroutiette* annonce la création d'un nouveau parti politique, l'Entente libérale (*Hürriyet ve Itilaf Fırkası*), formée en majorité par les « dissidents » du CUP. Selon Hamit Bozarslan, il s'agit plutôt d'un bloc d'opposition que d'un parti politique proprement dit, marqué par les idées du Prince Sabaheddin sur l'organisation sociale et politique et notamment son principe de décentralisation<sup>57</sup> qui contraste avec l'orientation centralisatrice de l'État conçu et promu par les Unionistes. Le capitaine Youssouf Zia raconte que dans une réunion privée d'unionistes, où se trouvaient Talaat bey et Midhat Sükrü bey député de Serrès, il fut question de Zeki bey en très mauvais termes au sujet de la scission provoquée dans le comité<sup>58</sup>, car on le considère comme celui qui a incité le colonel Sadık bey à former l'Entente Libérale. Cherif pacha, directeur du journal *Mecheroutiette*, qui s'engage dans la diffusion de l'affaire Zeki, est proche de ce parti, alors qu'Ismaïl Hakki bey, un des deux avocats de la partie civile est un de ses députés et membres les plus influents. Sa convocation pour obligation militaire au moment où il plaide au procès de Zeki, en février 1911 et en pleine campagne électorale, est sévèrement critiquée dans *Mecheroutiette*<sup>59</sup>. Il s'agit, lit-on, d'un procédé honteux attribué au CUP de même que les assassinats des journalistes d'opposition.
- 23 « Après Hassan Fehmi bey, Ahmed Samin bey, voici un troisième journaliste, un troisième défenseur de la cause libérale Zeki bey, que l'on assassine »<sup>60</sup>, annonce au mois d'août 1911 le journaliste de *Mecheroutiette*. Cet assassinat s'inscrit selon cette revue dans une politique d'élimination des voix dissidentes pratiquée par le CUP. Dans le cadre du procès, les circonstances d'assassinat d'Ahmet Samim bey sont évoquées par le témoin avocat de Serrès Edhem effendi<sup>61</sup>, qui rappelle que le journaliste aurait reçu par l'entremise de



Cosmidi effendi, député de Constantinople, une subvention mensuelle de 30 livres pour soutenir la cause du patriarcat. Le comité l'ayant appris décréta sa mort.

- 24 Pourtant, il n'y a pas que les journalistes qui sont dans la ligne de mire des mercenaires du CUP. Toujours selon le journal *Mecheroutiette*, les députés d'opposition sont logés à la même enseigne. Témoin des lettres de menaces à l'instar de celle publiée en mars 1911 :

« la preuve ayant été faite que Hassan bey, député de Pristina (Albanais), Bussios, député grec, et Pantché Doreff, député bulgare, sont traîtres à la patrie, ils seront incessamment tués par la balle de la justice, signé FEDAI ; c'est la signature du comité d'exécution des sentences prononcées dans les réunions secrètes du CUP »<sup>62</sup>.

- 25 Enfin, pendant le procès, l'ex-lieutenant Féthi bey, précédemment condamné à trois ans de prison pour cause politique, avoue que le 7 avril 1911, il se trouvait à Kadikeuy. On l'appelle au club de Nouri-Osmanié et on lui propose d'assassiner Loutfi-Fikri, une des figures de proue de l'Entente Libérale, avec promesse de le réintégrer dans son ancien grade<sup>63</sup>. Il refuse.

## Conclusion...

- 26 Au mois de mars 1912<sup>64</sup>, on commence à se demander quand ce procès se terminera. Deux mois plus tard, lors de la dernière audience, le verdict est prononcé. Le tribunal condamne les deux prévenus à quinze ans de travaux forcés. Aucune allusion à la responsabilité politique du CUP n'est mentionnée<sup>65</sup>.
- 27 Il faut attendre le procès de l'attentat contre Atatürk pour qu'un jeune correspondant, Ali Naci Karacan, qui allait plus tard créer le quotidien *Milliyet*, révèle que selon l'acte d'accusation du procureur, un des accusés, l'ancien unioniste şükrü, se trouvait à la tête d'un comité secret qui avait commandité le meurtre de Zeki bey<sup>66</sup>. Les prétentions de la partie civile et de la revue *Mecheroutiette* relatives à la nature politique de ce crime seront finalement confirmées. Mais l'inscription de ce crime et de son procès dans un champ de hautes tensions idéologiques entraîne leur politisation, empêchant que l'affaire Zeki évolue vers un processus de mobilisation désintéressée, nécessaire à la construction d'une cause publique<sup>67</sup>. Néanmoins, la lecture de cette affaire à travers les pages de *Mecheroutiette* a le mérite de nous introduire dans les dédales de la vie financière, de nous initier aux passions de la vie politique de la société ottomane postrévolutionnaire et surtout de nous révéler une Macédoine qui loin d'être seulement une terre vouée à la fraternisation, est également un lieu de prédilection pour l'organisation d'un État parallèle synonyme de pratiques occultes de suppression.

---

## BIBLIOGRAPHIE

Alakom, Rohat, (1998), *şerif Paşa Bir Kürt Diplomatin Fırtınalı Yılları 1865-1951*, Istanbul : Avesta Yayınları.

Bérard, Victor, (1913), *La mort de Stamboul, considérations sur le gouvernement des Jeunes-Turcs*, Paris.

- Boltanski, Luc, Elisabeth Claverie, Nicolas Offenstadt (dir.), (2007), *Affaires, scandales et grandes causes : de Socrate à Pinochet*, Paris : Stock.
- Bozarslan, Hamit, (1989), « Révolution française et Jeunes-Turcs », *Revue du Monde musulman et de la Méditerranée*, n° 52-3, pp. 160-72.
- Clay, Christopher, (2000), *Gold for the Sultan: Western Bankers and Ottoman finance, 1856-1881*, Londres: I.B. Tauris.
- Feroz, Ahmad, (1969), *The Young Turks, the committee of Union and Progress in Turkish Politics, 1908-1914*, Oxford.
- Kedourie, Elie, (1971), “Young Turks, Freemasons and Jews”, *Middle Eastern Studies*, 7, n° 1, p. 89-104.
- Mantran, Robert, (dir.), (1989), *Histoire de l'Empire ottoman*, Paris : Fayard.
- Seignobosc, Henri, *Turcs et Turquie*, Paris : Payot, 1920.
- Thobie, Jacques, (1991), « Jeunes-Turcs et haute finance », dans Actes du colloque « Première rencontre internationale sur l'Empire ottoman et la Turquie moderne » publiée dans *Varia Turcica*, vol. XIII, Istanbul — Paris.
- Topuz, Hifzi, (2007), *Özgürlüğe Kurşun (La liberté assassinée)*, Istanbul : Remzi Kitabevi.
- Türesay, Özgür, (2009), « Antisionisme et antisémitisme dans la presse ottomane d'Istanbul » *TURCICA*, 9, tome 41, pp. 147-178.

## NOTES

1. En ce qui concerne l'orthographe du nom de Zeki bey, on le trouve également écrit avec deux k. Pour le reste des noms propres cités dans le journal *Mecheroutiette*, j'ai gardé l'orthographe des auteurs des articles.
2. Pour les détails sur les circonstances de ce meurtre voir « Le revolver officiel », *Mecheroutiette*, n° 21, août 1911, p. 13.
3. Sur l'idée de l'invention de communautés imaginées issues du développement de la presse et de la mise en place d'un réseau de citoyens-lecteurs communicant virtuellement à travers la lecture de journaux, voir Benedikt Anderson, *Imagined communities: reflections on the origin and spread of nationalism*, London: Verso, 1991.
4. Cité dans Luc Boltanski, Élisabeth Claverie, Nicolas Offenstadt (dir.), *Affaires, scandales et grandes causes : de Socrate à Pinochet*, Paris : Stock, 2007, pp. 408-409
5. L'incident d'Agadir ou comme il est plus connu dans l'historiographie, le coup d'Agadir, opposant la France à l'Allemagne au sujet de leurs intérêts respectifs sur le Maroc, s'inscrit dans une série de crises diplomatiques qui de 1905 à 1914 ont jalonné les relations internationales et signalées l'exacerbation des prétentions antagonistes entre puissances impérialistes et colonisatrices de l'avant-guerre.
6. « Un crime politico-financier », *Mecheroutiette*, n° 25, décembre, 1911, p. 34.
7. Voir Dominique Kalifa, « Qu'est-ce qu'une affaire au XIX<sup>e</sup> siècle ? » dans Luc Boltanski, Élisabeth Claverie, Nicolas Offenstadt (dir.), *Affaires, ... op.cit.*, p. 199.
8. L'abonnement coûte 7 francs et chaque numéro 50 centimes. On s'abonne au *Mecheroutiette*, 26, rue du Delta ; chez M. Paul Geuthner, libraire, 68, rue Mazarine, Paris ; dans tous les bureaux de poste, en France, dans les colonies et les ports du Levant, et à l'Agence Deschenne, Messageries de la Presse, 20, rue du Persil, à Bruxelles. On l'achète au numéro, chez M. Paul Geuthner,

libraire, 68, rue Mazarine, Paris, chez M. Paul Sévin, libraire, 45, rue Boissy d'Anglas et dans les kiosques des journaux : n° 1 place de la Madeleine, n° 10 en face du Grand Café.

9. Sur la vie de Cherif Pacha, voir, Rohat Alakom, *şerif Paşa Bir Kürt Diplomatın Fırtınalı Yılları 1865-1951*, Istanbul : Avesta Yayınları, 1998.

10. Le journal *Mecheroutiette* se présente comme l'organe du parti radical ottoman, consacré à la défense des intérêts politiques et économiques et des droits égalitaires de tous les Ottomans sans distinction de race ni de religion.

11. Victor Bérard dans son ouvrage *La mort de Stamboul, considérations sur le gouvernement des Jeunes-Turcs*, Paris, 1913, commente que le général Chérif pacha reprenait dans *Mecheroutiette* contre le régime des Jeunes-Turcs, les attaques, que durant treize ans, le journal *Mechveret* d'Ahmed Riza avait jadis menées contre le régime hamidien.

12. « Le revolver officiel », *Mecheroutiette*, n° 21, août 1911, p. 11.

13. « Un crime politico-financier », *Mecheroutiette*, n° 25, décembre, 1911, p. 34.

14. « Le revolver officiel », *Mecheroutiette*, n° 21, août 1911, p. 12.

15. Voir le procès-verbal de la deuxième audience du procès publié dans *Mecheroutiette*, n° 25, décembre, 1911, p. 36.

16. Voir le procès-verbal de la première audience du procès, publié dans *Mecheroutiette*, n° 25, décembre 1911, p. 36.

17. Voir le procès-verbal de la septième audience du procès publié dans *Mecheroutiette*, n° 26, janvier 1912, p. 15.

18. Ancien directeur du *Mechveret*, Albert Fua a participé à l'action politique du Parti Jeune-Turc dont il a été lui-même un des combattants de la première heure. Son histoire du Comité Union et Progrès et du Parti Jeune-Turc compte cinq ouvrages : a) histoire du CUP et du parti Jeune-Turc depuis les origines jusqu'à la proclamation de la Constitution du 23 juillet 1908, b) Histoire du CUP depuis la proclamation de la Constitution jusqu'à la rébellion du 13 avril 1909, c) le CUP contre la Constitution, d) Le CUP contre la liberté, e) Islamisme et positivisme.

19. Robert Rougé, dans son ouvrage sur *Les immigrations européennes aux États-Unis, 1880-1910*, constate que (p.139) les immigrants, économiquement démunis, mais dotés d'un bulletin de vote, constituent une base aisément manipulable. Entre l'homme politique et les électeurs potentiels (les immigrants) s'établit par l'intermédiaire d'agents recruteurs chargés de la supervision d'une circonscription, une relation clientéliste, fondée sur l'achat du vote en échange de diverses faveurs matérielles (obtention d'un travail, d'une patente, distribution de charbon, victuailles telles la fameuse dinde de Thanksgiving, et autres formes d'aides aux familles déshéritées) Pour la constitution de la société secrète de Tammany, voir, Cornwell Jr., Elmer E. "Bosses, Machines, and Ethnic Groups." dans Alexander B. Callow, *The City Boss in America: An Interpretive Reader*, New York: Oxford University Press, 1976 et Charles LaCerra, *Franklin Delano Roosevelt and Tammany Hall of New York*, University Press of America, 1997.

20. Voir Albert Fua « Les assassinats politiques du CUP » *Mecheroutiette*, n° 52, février 1914, p. 16.

21. *Archives nationales*, F/7/13467/5 : Rapport de la Préfecture de Police du 31 janvier 1914, « Le Comité Union et Progrès, ses Fedaïs et le Turk Yourdou à Paris ».

22. Voir le procès-verbal de la douzième audience publié dans *Mecheroutiette*, n° 28, mars 1912, p. 54.

23. Voir le procès-verbal de la dixième audience publié dans *Mecheroutiette*, n° 27, février 1912, p. 49.

24. *Idem.*

25. *Idem.*

26. Voir le procès-verbal de la dix-septième audience publié dans *Mecheroutiette*, n° 32, juillet 1912, p. 16.

27. Voir « Un crime politico-financier », *Mecheroutiette*, n° 25, décembre, 1911, p. 34.

28. Voir Albert Fua « Les assassinats politiques du CUP » *Mecheroutiette*, n° 52, février 1914.

29. Voir le procès-verbal de la deuxième audience du procès publié dans *Mechouretiette*, n° 25, décembre, 1911, p. 37.
30. Voir le procès-verbal de la troisième audience du procès publié dans *Mechouretiette*, n° 25, décembre, 1911, p. 37.
31. *Idem*, p. 38.
32. « Le revolver officiel », *Mecheroutiette*, n° 21, août 1911, p. 11.
33. Voir le procès-verbal de la quatrième audience du procès publié dans *Mechouretiette*, n° 25, décembre, 1911, p. 38.
34. *Idem*.
35. Voir *le Figaro* du 8 avril 1911.
36. Dans *le Courier Européen* du 10 juin 1911, Gabriel Séailles dans son article consacré à l'affaire Homs-Bagdad, accuse André Tardieu, rédacteur du journal *Le Temps* et fonctionnaire du Ministère de l'Intérieur, d'avoir été le promoteur de cette affaire et d'avoir alimenté une campagne de presse au profit de la construction de ce chemin de fer dont il allait être le président du Conseil d'Administration.
37. Extrait cité dans le journal *La Jeune Turquie* du 26 avril 1911.
38. Voir le procès-verbal de la septième audience du procès publié dans *Mechouretiette*, n° 26, janvier 1912, p. 12.
39. Henri Seignobosc, dans son ouvrage, *Turcs et Turquie*, Paris, 1920, évoque les dires de Guillaume II selon qui « la prochaine guerre sera une guerre de chemins de fer » et commente que si l'empereur d'Allemagne, en prononçant ces mots, songeait certainement d'abord à la concentration rapide de ses divisions, en cas de guerre, il laissait supposer aussi que les causes du futur conflit mondial seraient dues pour beaucoup aux compétitions engagées relativement à la prédominance des réseaux ferrés. (p.130).
40. Sur la question de la dette ottomane au XIX<sup>e</sup> siècle, voir Christopher Clay, *Gold for the Sultan: Western Bankers and Ottoman finance, 1856-1881*, London: I. B. Tauris, 2000.
41. Voir *Mecheroutiette*, n° 25, décembre 1911, p. 39-40.
42. Voir le procès-verbal de la cinquième audience du procès publié dans *Mecheroutiette*, n° 25, décembre 1911, p. 41.
43. Sur les liens entre les Jeunes-Turcs et les communautés juvâïques et maçonniques dans l'Empire ottoman voir Elie Kedourie, "Young Turks, Freemasons and Jews", *Middle Eastern Studies*, 1971, 7, n° 1, p. 89-104.
44. Voir le procès-verbal de la cinquième audience du procès publié dans *Mecheroutiette*, n° 25, décembre 1911, p. 42.
45. Selon Jacques Thobie, l'échec de l'emprunt de 1910 témoigne de l'action du triptyque Finance-Industrie-Diplomatie. On assiste d'une part à un raidissement des positions de la Banque ottomane et du gouvernement français et d'autre part à une intransigeance du ministre Jeune-Turc et du cabinet ottoman qui rejettent les conditions demandées : obtention et amélioration de concessions économiques sur place, commandes passées à l'industrie française et notamment à Schneider, adoption d'une législation autorisant la création d'un crédit foncier ottoman que la France serait autorisée à fonder. Voir Jacques Thobie, « Jeunes-Turcs et haute finance », dans actes du colloque « Première rencontre internationale sur l'Empire ottoman et la Turquie moderne » publiés dans *Varia Turcica*, vol. XIII, Istanbul, Paris, 1991, p. 398.
46. Voir le procès-verbal de la cinquième audience..., *op.cit*, p. 43.
47. Voir le procès-verbal de la septième audience, publié dans *Mecheroutiette*, n° 26, janvier 1912, p. 14.
48. Au sujet des loges maçonniques dans l'Empire ottoman au début du XX<sup>e</sup> siècle et notamment dans la ville de Salonique voir *Archives consulaires à Nantes*, Salonique/24 : « La Grèce et les pays voisins », dossier Turquie : Salonique, 3 août 1911, n° 142. On y apprend que six principales loges maçonniques fonctionnent à Salonique ; deux Italiennes : Macedonia Risorta (150 membres)

Labor et Lux (60 membres) ; une judéo-espagnole : Fagilet (300 membres) ; une Grecque : Philippos (70 membres) ; deux Françaises : Réveil de l'Orient (80 membres) Veritas (120 membres). Le fonctionnaire qui rédigea ce rapport nous informe que les plus nombreux affiliés turcs sont à la loge Fagilet. Les officiers sont assez nombreux à la loge Macedonia Risorta dont les membres ont été très utiles pour la réception et la distribution des correspondances aux instigateurs de la révolution jeune-turque. La loge la mieux composée est la Veritas, qui compte beaucoup d'israélites convertis à l'islamisme. Djavid bey, ancien ministre des Finances, Nessib bey, grand maître des cérémonies du Prince héritier, en font partie. L'autre loge française compte aussi un certain nombre de membres musulmans. Il existe aussi un Grand Orient de Turquie dont Talaat bey, l'ancien ministre de l'Intérieur, a été le premier Grand-Maître.

49. *Archives du Ministère des Affaires étrangères*, nouvelle série, Turquie/8 : politique intérieure, n° 210, Péra, 26 avril 1911, f.70.

50. Voir le procès-verbal de la cinquième audience du procès publié dans *Mechouretiette*, n° 25, décembre 1911, p. 43. Sur la rencontre entre des rhétoriques antisémite, antisioniste et hostile aux francs-maçons, chez une partie de l'opposition au CUP, et la diffusion dans l'espace public des rumeurs de complots, voir Özgür Türesay, « Antisémisme et antisémitisme dans la presse ottomane d'Istanbul » *TURCICA*, 2009, tome 41, p. 147-78.

51. Voir le procès-verbal de la septième audience du procès publié dans *Mecheroutiette*, n° 26, janvier 1912, p. 13.

52. Sur Mizandji Murad (1853-1912), voir Robert Mantran (dir.), *Histoire de l'Empire ottoman*, Paris, Fayard, 1989, p. 570.

53. L'incident du 31 mars, comme il est connu dans l'historiographie turque, *Otuz bir Mart Vakasi*.

54. Voir Robert Mantran, *op. cit.*, p. 582.

55. Victor Bérard, dans son ouvrage, *La mort de Stamboul, considérations sur le gouvernement des Jeunes-Turcs*, Paris, 1913, p. 304, commente que si le cheikh-ül-islam et les oulémas de haut rang avaient soutenu le régime Jeune-Turc depuis le début, dans les rangs inférieurs de la hiérarchie religieuse, plus conservateurs, la Constitution était tenue pour responsable des nouveaux malheurs de l'empire, la liberté et l'égalité paraissaient des notions étrangères, dangereuses et les mœurs modernes, mises au compte des Jeunes-Turcs étaient vilipendées.

56. Comme le souligne Ahmad Feroz, en 1911, l'opposition était divisée en deux grands groupes. Le groupe traditionnel religieux avec en tête le colonel Sadık appartenant à l'ordre des Melami. Ils considéraient les Unionistes comme incroyants, francs-maçons, prosionistes. Le deuxième groupe était constitué de tous ceux qui étaient motivés par des intérêts et des ambitions personnels. Voir, Ahmad Feroz, *The Young Turks, the committee of Union and Progress in Turkish Politics, 1908-1914*, Oxford, 1969, p. 99.

57. Hamit Bozarslan, « Révolution française et Jeunes-Turcs », *Revue du Monde musulman et de la Méditerranée*, 1989, n°52-3, pp. 160-72, p. 166.

58. Voir le procès-verbal de la septième audience, publié dans *Mecheroutiette*, n° 26, janvier 1912, p. 14.

59. Voir le procès-verbal de la douzième audience, publié dans *Mecheroutiette*, n° 28, mars 1912, p. 52.

60. « Le revolver officiel », *Mecheroutiette*, n° 21, août 1911, p. 10. Sur l'assassinat de Hassan Fehmi bey, voir aussi, Albert Fua, « Les assassinats politiques du Comité Union et Progrès », *Mecheroutiette*, n° 52, février 1914. Pour une liste détaillée d'assassinats politiques visant des journalistes en Turquie, depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle, voir Hıfzı Topuz, *Özgürlüğe Kurşun* (La liberté assassinée), Istanbul, Remzi Kitabevi, 2007.

61. Voir le procès-verbal de la septième audience, publié dans *Mecheroutiette*, n° 26, janvier 1912, p. 17.

62. « Échos », *Mecheroutiette*, n° 16, mars 1911, p. 61.

63. Voir le procès-verbal de la treizième audience, publié dans *Mecheroutiette*, n° 29, avril 1912, p. 39.
64. Voir *Mecheroutiette*, n° 28, mars 1912, p. 54.
65. Auparavant, la légitimité du jury aurait été mise en question par la partie civile qui déclare que le président est suspecté de partialité dans son jugement, car il s'est avéré avoir prêté serment au CUP. Voir, le procès-verbal de la seizième audience, publié dans *Mecheroutiette*, n° 32, juillet 1912.
66. Voir *Radikal*, 14 octobre 2007.
67. Voir Luc Boltanski, Élisabeth Claverie, Nicolas Offenstadt (dir.), *Affaires, op.cit.*, p. 201.

## RÉSUMÉS

En juin 1911, le journaliste et fonctionnaire à la Dette Publique, Zeki Bey est assassiné. Le procès instruisant cet assassinat est largement couvert par *Mecheroutiette*, un journal ottoman, publié en français et en turc, à Paris. Son directeur, le général Cherif Pacha est une des figures éminentes de l'opposition au régime des Jeunes-Turcs et chef du Parti Radical Ottoman. Cette affaire criminelle suscite de vifs débats auprès des citoyens ottomans et divise l'opinion publique. D'une part, il y a ceux qui crient au crime prémédité, orchestré par le parti au pouvoir : selon eux, la victime disposait de documents compromettants sur certaines pratiques financières des membres du gouvernement. D'autre part, la partie civile refuse toute théorie de conspiration et de mobiles politiques. L'analyse de cette affaire nous informe de la situation politique dans l'Empire ottoman du début du XX<sup>e</sup> siècle, tout en révélant des tensions menaçant sa stabilité sociale. Dans cette étude, la ville macédonienne de Serrès émerge comme une pépinière de fédais, c'est-à-dire des tueurs à gages au service du Comité Union et Progrès.

On June 1911, the journalist and employer in the Public Debt Administration, Zeki Bey, is assassinated. The trial, following this murder is largely covered by an ottoman newspaper, *Mecheroutiette*, published in Paris, in both French and Turkish. His chief director, the general Cherif Pacha, is one of the most prominent figures of the political opposition to the Young Turks' regime and leader of the Ottoman Radical Party. This criminal affair arouses lively debates among Ottoman citizens and divides the public opinion. On the one hand, there are claims of a premeditated crime planned by the party in power in order to eliminate any embarrassing voice. According to this version, the victim had at his disposal documents compromising the government's financial practices. On the other hand, the defense lawyers deny any conspiracy plot or political motivations behind this case. The analysis of this affair informs us about political situation in the early 20<sup>th</sup> century in the Ottoman Empire and reveals us the tensions undermining its social stability. In this study the Macedonian city of Serres in appears as a training ground for the fedais, or hired killers at the service of the Union and Progress Committee.

Τον Ιούνιο του 1911, ο δημοσιογράφος και υπάλληλος στην υπηρεσία Δημόσιου Χρέους της Οθωμανικής Αυτοκρατορίας, Ζεκί Μπέης, δολοφονείται. Η δίκη που ακολουθεί, καλύπτεται εκτενώς από την *Mecheroutiette*, μια οθωμανική εφημερίδα, που κυκλοφορεί στα γαλλικά και στα τουρκικά στο Παρίσι. Ο διευθυντής της, στρατηγός Cherif Pacha, είναι ένας από τους σημαντικότερους αντικαθεστωτικούς στην κυβέρνηση των Νεότουρκων και ηγέτης του Ριζοσπαστικού Οθωμανικού

Κόμματος. Αυτή η εγκληματική υπόθεση προκαλεί έντονες συζητήσεις ανάμεσα στους Οθωμανούς πολίτες και διχάζει την κοινή γνώμη. Από τη μια πλευρά υπάρχουν όσοι μιλούν για προμελετημένο έγκλημα, οργανωμένο από το κόμμα στην εξουσία. Σύμφωνα με αυτούς, το θύμα είχε στην κατοχή του έγγραφα που ενοχοποιούσαν μέλη της κυβέρνησης σχετικά με ορισμένες δημοσιονομικές πρακτικές τους. Από την άλλη, η υπεράσπιση, αρνείται οποιαδήποτε συνωμοτική θεωρία ή πολιτικά κίνητρα. Η ανάλυση αυτής της υπόθεσης μας πληροφορεί για την κατάσταση στην οθωμανική αυτοκρατορία στις αρχές του 20<sup>ου</sup> αιώνα και μας αποκαλύπτει υποβόσκουσες εντάσεις που απειλούν την κοινωνική της σταθερότητα. Σε αυτή τη μελέτη, η μακεδονική πόλη των Σερρών, αναδεικνύεται ως φυτώριο φενταϊ, πληρωμένων δηλαδή δολοφόνων στην υπηρεσία της Επιτροπής Ένωση και Πρόοδος.

## INDEX

**Index géographique** : Serrès, Salonique

**Thèmes** : Histoire

**glossaire** Fédaï, Jeunes-Turcs, Mecheroutiette/Meşruyet

**Mots-clés** : assassinat politique, Jeunes-Turcs, Zeki Bey

**motsclesmk** МЛАДОТУРСКАТА, ОТОМАНСКАТА ИМПЕРИЈА, СОЛУН

**motsclestr** Selanik, Serres, Genç Türkler, Osmanlı İmparatorluğu

**Index chronologique** : révolution jeune-turque (1908-1914), Empire ottoman

**motsclesel** Ζεκί Μπέης, Νεότουρκοι, πολιτική δολοφονία, Σέρρες, Οθωμανική Αυτοκρατορία

**Keywords** : political murder, Serres, Young Turks, Zeki Bey, Salonika, Ottoman empire, Young Turks revolution (1908-1914), History